

ALERTER MASSER DEFIBRILLER



Durée : 1h30
Publics : tous citoyens
doivent apprendre
l'utilisation d'un
défibrillateur.



Public : tout salarié

Durée : 1 heure

Objectifs: alerter les secours précocement suite à une victime en arrêt cardio respiratoire, masser et poser le défibrillateur en attendant les secours

Programme :

En effet, [l'arrêté du 06 novembre 2009](#), relatif à l'initiation des personnes non médecin à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes, met en place une information pour le public, d'une durée de 1 heure, visant à favoriser l'action du premier témoin en cas de malaise d'origine cardiaque.

Lors de cette information, à l'issue de laquelle aucun diplôme ni attestation n'est délivré, le public est initié aux premiers gestes à mettre en œuvre, et pratique à son tour l'alerte, le massage cardiaque externe, et la défibrillation.

Retrouvez le document édité par la Direction de la Sécurité Civile sur la sensibilisation du grand public à l'utilisation du défibrillateur en cliquant sur le lien suivant :

